LE REPAS DE NOEL 1997

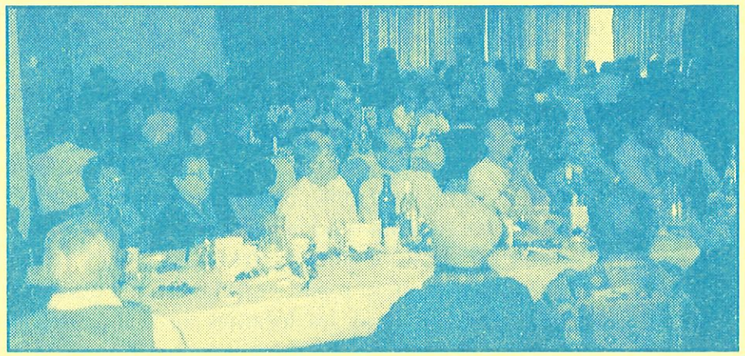

Point de neige, ni de pluie, en ce jeudi 11 décembre. Le ciel s'était mis de la partie pour faire de cette journée une parfaite réussite.
Dès onze heures trente, tous les invités et leurs amis, sont arrivés, sourire aux lèvres, bien décidés à profiter de la joie des retrouvailles, de l'ambiance joyeuse créee par l'orchestre Alain AGOSTINI, ainsi que de l'excellent repas préparé par M. Suiveng, notre traiteur de Rocbaron. Toutes les personnes qui le désiraient pouvaient comme chaque année avoir recours aux services (gracieux) de notre ami Gilbert COLON des TAXIS DE L'ISSOLE.
L'organisation de cette journée, assurée par les membres du C.C.A.S. et les employés municipaux, était parfaite, grâce à la compétence de chacun et, il faut le dire, grâce à l'expérience acquise depuis plusieurs années déjà. M. le Maire, ainsi que de nombreux élus, assistaient à ce repas et partageaient ainsi la joie de tous nos « anciens ». Ce fut, encore une fois, une bonne journée, dédiée aux rires, aux bavardages, et surtout à l'Amitié.

Rendez-vous à Noël 1998 !

TRIBUNE LIBRE

En contrevenant exceptionnellement à la règle de cette rubrique qui exclut l'anonymat des courriers, nous publions la lettre d'une habitante du village. N'accusant personne nominativement, elle cite un fait qui, à Ste-Anastasie, est heureusement exceptionnel, et ne peut porter le discrédit sur l'ensemble des chasseurs.
Rappelons à ce sujet, que c'est à leur initiative qu'une zone d'interdiction de toute chasse et donc d'usage d'arme à feu, a été instaurée de part et d'autre de l'Issole, du Pont des Molières, à l'ouest, à la station d'épuration, à l'est.
Cet acte isolé n'en reste pas moins bien décevant.

Je croyais que certains oiseaux faisaient partie des espèces protégées, or il n'en est rien à moins que ce ne soit un accident. Aussi je vous remercie d'insérer ce petit chapître dans votre journal, que j'apprécie énormément.

« J'étais un beau rapace, j'avais établi mon royaume au milieu de vieux châtaigniers, à proximité d'une clairière. Ma vie semblait un « long fleuve tranquille ». Hélas, un jour, une explosion terrible retentit, mettant fin à mon existence.
Et c'est ainsi qu'un bipède a eu « ma plume », peut-être gratuitement, peut-être par inadvertance.
Fini, je ne jetterai plus mon cri dans ce ciel bleu de Provence... »

Signé : Mady

REMERCIEMENTS

♦ A notre concitoyenne (qui a voulu garder l'anonymat) pour son don généreux de 10 000 F. à l'Association des Parents d'Elèves de Ste-Anastasie. Gageons que cette somme fera des heureux.

♦ A un parent d'élève qui vient d'offrir à l'Ecole Primaire un lot de matériel informatique. Ce matériel trouvera sa place dans la nouvelle école.

PETITES ANNONCES

- Cherche à louer sur Ste-Anastasie F 3 pour environ 2 500F./mois T.C.C..
  ☎ : 04.94.86.68.24
- Vends Galeries de Voiture complète pour Peugeot (petit modèle).
  ☎ : 04.94.72.20.39

CINEMA

Exceptionnellement la séance prévue le 3 janvier est reportée au
SAMEDI 10 JANVIER 1998
à 15 Heures
Au programme : **HERCULE**
Walt Disney (entrée 25 F.)

SAINTE-ANASTASIE

BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 1997
N°96

L'ordre des années, bien qu'il n'ait aucune réalité dans le temps figé et éternel, n'en marque pas moins nos esprits prompts aux repères.
Adossés à une fin de millénaire prochaine, nous sommes presque paralysés, persuadés que tout s'arrête et qu'il nous faut bien attendre le 1er janvier 2001 pour prendre un nouveau et passionnant départ.

Pourtant, en ce mois de décembre 1997 « sur la terre qui est un astre » je forme avec vous le voeu de voir enfin s'inverser la courbe des maux qui assaillent les plus deshérités d'entre nous, sans attendre le médiatique et futur réveillon de l'an 2000.

Grave, aux conséquences sociales multiples, et souvent dramatiques, c'est naturellement au chômage qui touche presque chaque famille, que nous pensons.
Puisse-t-il arriver qu'en 1998 apparaisse sur notre pays cette petite étoile de l'espoir, dont tous nous vivons.
Pour Sainte-Anastasie, où cette lumière ne s'est jamais éteinte, je remercie chacun, pour ce qu'à sa manière, personnelle ou associative, il apporte de foi, de dynamisme, de réflexion ou d'expérience.

Enfin, à vous tous et plus encore à tous ceux qui sont frappés par la maladie, la précarité ou la peine, j'adresse, avec mes collègues du Conseil Municipal et le personnel communal, tous mes voeux de rétablissement, de réussite, d'emploi ou tout simplement de bonheur.

Bonne et heureuse année 1998

INFORMATIONS UTILES

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au **04.94.69.64.40.**
En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au Gardien de Police Municipale :

☎ **04.94.72.27.82.**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Véronique MARIN, Assistante Sociale, tiendra sa permanence le Vendredi 9 Janvier 1998 de 10 Heures à 12 Heures en Mairie.

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 9 et 23 Janvier 1998 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 9 Janvier 1998 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 28 Décembre .	Dr PONSON.....	04.94.28.32.89
Le 01 Janvier.....	Dr AURRENS	04.94.72.26.07
Le 04 Janvier.....	Dr FAURE.....	04.94.78.33.81
Le 11 Janvier	Dr BRAUN	04.94.33.22.04
Le 18 Janvier.....	Dr ARNAUD	04.94.80.26.94
Le 25 Janvier.....	Dr MATHIE.....	04.94.59.62.97

PHARMACIES DE GARDE

Du samedi 20/12, 19 H au samedi 27/12, 09 H :
-appel préalable au 04.94.86.70.93 (Phcie de FORCALQUEIRET ou au 04.94.07.08.08 (standard) pour une autre pharmacie.
Du samedi 27/12, 19 H au samedi 03/01, 09 H :
-appel préalable au 04.94.86.90.70 (Phcie de LA ROQUEBRUSSANNE) ou le 04.94.07.08.08 (standard) pour une autre pharmacie.

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).
Du Lundi au Vendredi -8H à 12H- -13H30 à 16H-
Samedi et Dimanche -8H à 12H-
Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui ne peut trouver place dans une malle de voiture.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES
Prochains ramassages des « monstres » :
- les LUNDIS 29 DECEMBRE 1997 et 26 JANVIER 1998.
  (*se faire inscrire en Mairie au préalable).*

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.
puis numéro donné par le répondeur

CAMIONS VENTE

Date prévue pour le prochain passage des camions vente au parking des Ferrages :
JEUDI 22 JANVIER 1998
- PROVENCE OUTILLAGE
  l'après-midi

BIBLIOBUS

La médiathèque de prêt est un service public du Conseil Général ; le bibliobus, ouvert à tous, adultes et enfants, sera place des Ferrages de 13 H à 15 H les Mardis :

- 3 Février, 10 Mars, 28 Avril, 9 Juin et Mardi 7 Juillet.

L'inscription se fait sur présentation d'une attestation de domicile et d'une autorisation écrite des parents pour les enfants.
L'inscription et le prêt des divers documents sont gratuits, la durée du prêt correspond à la période séparant deux passages du bibliobus ; tout document perdu ou gravement détérioré doit être remplacé par l'emprunteur.

LA VIE AU VILLAGE

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS
COMITE LOCAL DE STE-ANASTASIE
Bilan d'activité

Depuis le 15 Avril 1997, où un nouveau bureau a été élu, il nous a semblé utile de faire le point de nos activités et de montrer ainsi notre champ d'action.
Nous avons pu fournir des colis alimentaires à 30 foyers, colis dont la composition et l'importance varient suivant les familles. Il est à noter que la plupart des bénéficiaires demeurent à Ste-Anastasie, mais que certains résident dans les localités environnantes, où n'existe pas de comité local du Secours Populaire.
En outre, à l'occasion des fêtes de fin d'année, il est prévu la distribution de colis de friandises pour les enfants des foyers déjà secourus.
Dans un autre domaine, nous avons pu régler des factures d'eau et d'électricité pour deux foyers (qui se voyaient menacés de coupures) ceci à titre d'avance et remboursables par les intéressés en fonction de leurs possibilités financières.
Signalons aussi que nous avons pu fournir également des bouteilles de gaz.
Pour ce qui concerne nos activités, nous avons pu organiser DEUX ventes braderies de vêtements en Juin et en Septembre qui nous ont permis de financer en partie nos différentes activités.
Nous avons organisé aussi une collecte alimentaire parmi la population de notre village qui nous a rapporté 35 colis. Que tous les généreux donateurs trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.
Signalons notre participation à l'Amicale Franco-Polonaise à laquelle nous avons remis trois sacs de vêtements.
Notre castagnade à laquelle ont participé plus de 60 personnes et à laquelle ont participé M. le Maire et son épouse ainsi que de nombreux élus, a connu un grand succès dans une excellente ambiance, d'autant plus qu'il s'agissait d'une première au village.
Enfin, à l'occasion du Téléthon, une tombola organisée par notre comité à rapporté la coquette somme de 1 800 F. qui a été remise au Comité d'Organisation du Téléthon.
Nos remerciements vont également à M. MATHIO, Gérant Intermarché à Forcalqueiret qui a généreusement contribué à nous ravitailler en différents vivres.

Ce modeste bilan est destiné à montrer à tous que notre activité a permis de venir en aide à de nombreux foyers et que vos dons sont bien employés. Notre voeu est d'espérer pouvoir continuer à être aidés et soutenus par toutes les bonnes volontés et la générosité de notre village, pour qu'à notre tour, nous puissions venir au secours des plus démunis d'entre nous.

Grand merci à tous - Joyeux Noël et Meilleurs voeux à tous pour 1998.

Dr CASTANET

CROSS DES ECOLES Toujours plus haut !

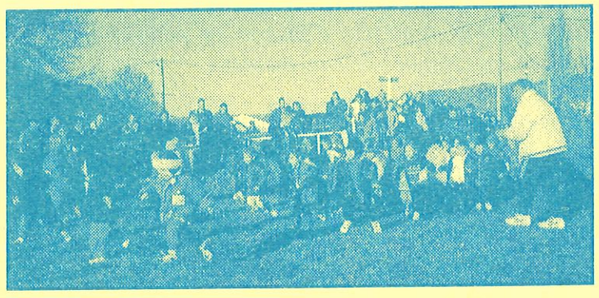

Si, depuis sa création, le cross des écoles primaire et maternelle a toujours connu un fort succès, cette année, il a permis aux organisateurs de franchir une nouvelle étape.
Le samedi 6 décembre, par un temps magnifique et alors que fébrilement les « athlètes » s'échauffaient, l'état major scolaire et sportif, renforcé de nombreux parents d'élèves préparait les épreuves avec la sérénité de l'expérience.
Ce fut ensuite, course après course, un grand et chaleureux moment au cours duquel s'est exprimée une image sympathique du sport et de l'école tels que nous les aimons.
Merci à toute l'équipe enseignante de nos deux écoles et aux nombreux parents d'élèves qui ont participé à cette cuvée 1997 du cross des écoles.

TELETHON

Pour cette édition 1997, de nombreuses associations locales se sont réunies pour s'associer à ce merveilleux mouvement de solidarité national qu'est le Téléthon.

Les manifestations ont commencé dès le vendredi soir avec un concours de belote. Le lendemain, les généreux donateurs ont pu profiter de balades « poney » organisées par les Cavaliers de l'Issole, avant de participer aux activités de la section basket ou de tir à la corde.

D'autres associations ont également apporté leur contribution, comme le Club des Cigales, le Tennis, le Secours Populaire et la Chorale, qui a donné une magnifique représentation à la salle polyvalente, avant le gala de Judo qui s'est déroulé en présence d'une foule importante réunie dans le gymnase malgré une température hivernale.

Durant toutes ces manifestations, une buvette a été tenue par les responsables de l'association des Parents d'Elèves.

Ainsi, à l'heure des comptes, les différents organisateurs se sont retrouvés à la salle polyvalente , en présence d'élus locaux.

Un bilan plutôt encourageant, puisque, avec le club de Badminton qui avait organisé son propre tournoi, c'est la somme de 10 711.35 F. qui a été recueillie.

Un total dépassant donc les dix mille francs ce qui peut paraître une goutte d'eau comparée aux 394 millions de francs recueillis à l'échelon national, mais qui est significatif de la réussite du Téléthon à Ste-Anastasie.

Car, en effet, quels que soient les dons, ceux-ci s'additionnent, grâce à la multiplication d'actions similaires, pour finalement atteindre des chiffres astronomiques.

BILAN

- Concours de Belote : .....250.00 F.
- Corbeille repas des Associations du 17 octobre : .....436.35 F.
- Cigales : .....633.00 F.
- Secours Populaire (tombola) : .....1 800.00 F.
- Associations des Cavaliers de l'Issole : ..740.00 F.
- Tennis : .....118.00 F.
- Chorale : .....2 144.00 F.
- Fil rouge - Tir à la Corde - Basket : .....740.00 F.
- Buvette A.P.E.S.A. : .....2 400.00 F.
- Judo : .....535.00 F.
- Badminton : .....915.00 F.

TOTAL : 10 711.35 F.

Le rendez-vous est donc déjà donné pour l'année prochaine avec l'objectif de faire encore mieux.

Source : Var Matin

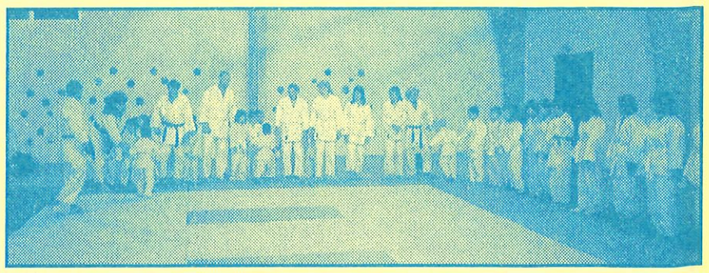

CHRONIQUE MUNICIPALE

ELECTION PRUD'HOMALES

Le Mercredi 10 Décembre se sont déroulées les élections prud'homales.

Le moins que l'on puisse dire, est qu'à l'image de la France profonde, ce scrutin n'a pas suscité l'engouement espéré.

Ce sont en effet 14 votants qui ont répartis leur voix sur les listes présentées.

DETAIL DES RESULTATS

COLLEGE DES SALARIES

- SECTION INDUSTRIE :
  ⇒ Inscrits : 11 Votants : 0
- SECTION COMMERCE :
  ⇒ Inscrits : 21 Votants : 7 Exprimés : 7
  - C.G.T. : 1
  - C.F.D.T. : 1
  - F.O. : 1
  - C.F.E.-C.G.C. : 1
  - C.S.L. : 3
- SECTION ACTIVITES DIVERSES :
  ⇒ Inscrits : 22 Votants : 7 Exprimés : 7
  - C.G.T. : 1
  - C.F.D.T. : 1
  - F.O. : 2
  - C.F.T.C. : 1
  - C.S.L. : 1
  - U.F.T. : 1

LA LOI SUR L'EAU

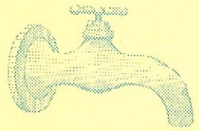

Pendant des décennies, on rappelait avec un fond de fierté le nombre de tonnes de cendres et de suie qui retombaient quotidiennement sur les villes de la grande industrie sidérurgique de Lorraine et du Nord.

Mais les rives de la Seine à Paris étaient encore des plages où les parisiens trouvaient leur bonheur sans avoir à se ruer vers le soleil du Midi. On se baignait dans les rivières, les canaux, les lacs sans se soucier outre mesure de la qualité de l'eau.

Après 1950 survint -comme dans d'autres pays- un formidable essor économique dont les bienfaits se répandirent dans tous les foyers. C'était l'euphorie des «trente glorieuses » et l'homme allait de l'avant sans trop se douter des revers du progrès déchaîné.

La Seine, dans son cours inférieur, était recouverte d'une mousse blanche, émanation des usines pétrochimiques, le beau lac de Nantua, dans le Jura, fut le premier à être tué par des rejets de l'homme : plus de vie animale ni végétale ; l'eau destinée à la consommation fut, par la force des choses, de plus en plus surveillée et traitée.

Et l'on prit enfin conscience qu'il fallait par des réglementations rigoureuses et strictes sauvegarder un bien précieux parmi tous : l'eau.

Nul ne peut nier qu'à Sainte-Anastasie, en été, au cours de promenades dans les écarts, on ne tombe sur des zones méphitiques provenant d'installations d'épuration des eaux défaillantes, portant atteinte à l'hygiène publique.

Aussi, le législateur a-t-il été amené à voter une LOI SUR L'EAU de très large portée qui touche la protection de l'EAU en général ; elle doit être mise progressivement en application avant l'an 2005.

Nous avons cru intéressant de présenter dès maintenant les principales dispositions qui concerneront tous ceux qui possèdent un assainissement « non collectif ».

Cette loi donne des compétences et des obligations nouvelles aux communes dans le domaine de l'assainissement.

Si les communes doivent toujours prendre obligatoirement en charge les dépenses relatives au fonctionnement du réseau d'assainissement et des stations d'épuration, la présente loi stipule que le contrôle et, le cas échéant, l'entretien d'installations privées (fosses septiques, stations individuelles d'épuration) constituent des missions de service public ; les besoins d'assainissement sont considérés

comme un tout et les deux systèmes, réseau d'égoûts et fosse septique, doivent être soumis à une réglementation commune (Conseil d'Etat 10.04.1996).

Les conséquences des dispositions précédentes sont les suivantes :
- le financement de cette mission de service public donne lieu à des redevances « qui ne peuvent être mises qu'à la charge des usagers » (citation) ;
- le budget du service doit s'équilibrer en recettes et dépenses ;
- la tarification doit respecter le principe d'égalité des usagers devant le service. Quand les deux systèmes cohabitent -ce qui est le cas à Ste-Anastasie- l'affectation exclusive des redevances au financement des charges de service public exclut, a priori, que le montant de la redevance pour l'assainissement non collectif puisse être le même que celui exigé des usagers de l'assainissement collectif : en effet, les charges d'investissement pour la réalisation du dispositif d'assainissement non collectif restent à la charge de son propriétaire et non du service public.

Mode de Gestion : Les possibilités offertes en matière d'assainissement collectif sont applicables à l'assainissement non collectif : régie, délégation de pouvoir ou prestation de service.
Actuellement, les redevances de l'usager du réseau public d'eau figurent sur une facture, en application du décret n°67-945 du 24.10.1967. Celui-ci sera l'objet d'une prochaine révision pour mieux prendre en compte la spécificité de l'assainissement non collectif.

Prescriptions techniques : Ce chapitre traite des différents dispositifs convenant à la nature des sols et dispose que « les systèmes mis en oeuvre doivent permettre le traitement commun des eaux vannes et les eaux ménagères, ce qui consacre la préférence de la fosse toutes eaux ».

Entretien : Le facteur d'un bon entretien sera la réalisation des vidanges de boues selon une périodicité moyenne de quatre ans, qui peut être prolongée sur engagement de bon fonctionnement du concepteur ou d'une lettre d'engagement du propriétaire dans le cas de résidences secondaires précisant la durée d'occupation de l'immeuble.

Contrôle Technique : -natures et objectifs. Un diagnostic de fonctionnement sera établi pour les installations anciennes et éventuellement une opération de réhabilitation pourra être préconisée (1) ;
-pour les installations neuves, une visite sur le chantier sera exigée avant recouvrement des ouvrages pour évaluer la qualité de leur réalisation ;
-des contrôles techniques de bon fonctionnement seront réalisés sur une périodicité minimum de quatre ans.

Droit d'entrée dans les propriétés privées : L'article L 85-10 du Code de la Santé confie aux agents du service d'assainissement un droit d'accès aux propriétés privées pour le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif.
Un avis préalable d'intervention sera adressé aux propriétaires ainsi qu'un compte-rendu de l'intervention.
Des sanctions de 2 000 à 50 000 Francs peuvent sanctionner toute personne qui met obstacle à l'accomplissement des fonctions des inspecteurs de salubrité commissionnés par le Préfet.

1 - Les propriétaires d'installations existantes devront justifier
-de l'existence d'un dispositif d'assainissement ;
-de son bon fonctionnement ;
-du respect des règles de conception et d'implantation telles qu'elles figuraient dans la réglementation précédente.

En raison de la longueur de cette analyse, nous publierons, dans le prochain bulletin Municipal, quelques commentaires et réflexions sur cette loi.

A.S.L. SECTION BASKET BALL

Le 28 Novembre, au cours d'une amicale réunion à l'ancienne Mairie, l'équipe de Basket Senior s'est vu remettre officiellement par leurs deux sponsors, un magnifique jeu de maillots aux couleurs fétiches du club (Blanc et Noir).
En présence du Président , des membres du bureau , des entraîneurs et du Maire, Monsieur Didier DEBONO, notre sympathique boulanger de la Place St Just, et Monsieur Pierre DUVERT, de REP'INTER, Artisan aux Négadisses, ont offert à chaque joueur son maillot.
Merci à ces généreux soutiens de notre club et formons le voeu que notre équipe locale porte bien haut ces couleurs.

RESULTATS

Les Matches Aller sont clos : les résultats sont prometteurs :
- pour l'équipe Poussins : Pas de défaite ; classement 1er
- pour l'équipe Seniors : Deux petits faux-pas ; classement 2ème

Tout en souhaitant de bonnes fêtes aux joueurs , à leurs familles ainsi qu'aux supporters de ce noble Sport.
Le Président G. BRUZZONE

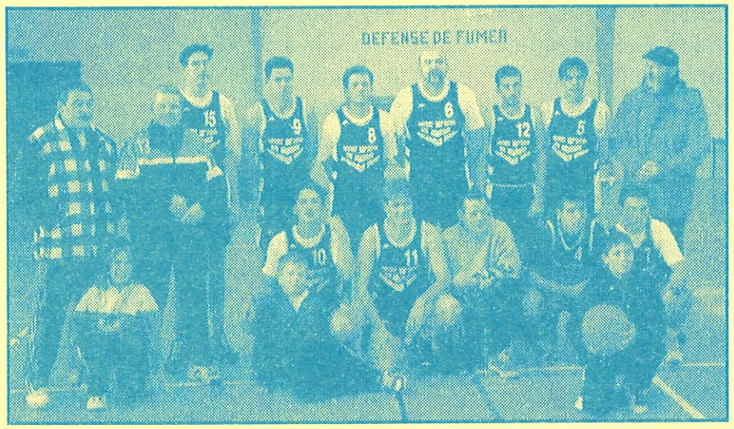

Debono, Duvert & Co !

PROGRAMME DES MATCHES A DOMICILE

POUSSINS (Poule C) :
- Samedi 17 Janvier 1998 : STE-ANASTASIE - LES ARCS
- Samedi 24 Janvier 1998 : STE-ANASTASIE - LORGUES

SENIORS :
- Dimanche 18 Janvier 1998 : STE-ANASTASIE - LA FARLEDE
- Dimanche 25 Janvier 1998 : STE-ANASTASIE - JS DRAGUIGNAN

Se reconnaîtront-ils ?

C'était en 1988, que sont-ils devenus ?

NORRITO
Xavier
Apiculteur
83136
STE-ANASTASIE
☎ : 04.94.72.22.96

POINT PHONE

Demandés il y a quelques mois, deux Point-Phones ont été installés par France Télécom dans nos locaux associatifs.
L'un de ces appareils est placé dans le hall de la salle polyvalente, l'autre au premier étage de l'ancienne Mairie.

Ces appareils à carte, sont accessibles à tous les usagers des locaux communaux sans aucune difficulté.

En ce qui concerne l'ancienne mairie, cette mise en place devrait permettre progressivement la tenue, dans l'ancien bureau du garde, de la majorité des permanences associatives.

Le Maire,
Le Conseil Municipal de STE-ANASTASIE,

sont heureux de vous inviter à la traditionnelle présentation des voeux aux Associations et aux Habitants du village le :

Dimanche
4 JANVIER 1998

à 10 h 45
Salle Polyvalente

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 NOVEMBRE AU 15 DECEMBRE 1997

- Achèvement des travaux de bétonnage des chemins communaux :
  - Gaou de Vie
  - Fabres
  - Bertrand Marin
- Travaux d'entretien et de réparation des installations sportives.
- Mise en place de signalisation routière (Souquettes).
- Mise en place d'entourages de containers à déchets ménagers.
  - Chemin des Bréguières
  - Bertrand Marin
  - Place de la Gare
- Mise en place provisoire des panneaux électoraux au parking des Ferrages.
- Début d'enlèvement des feuilles mortes.

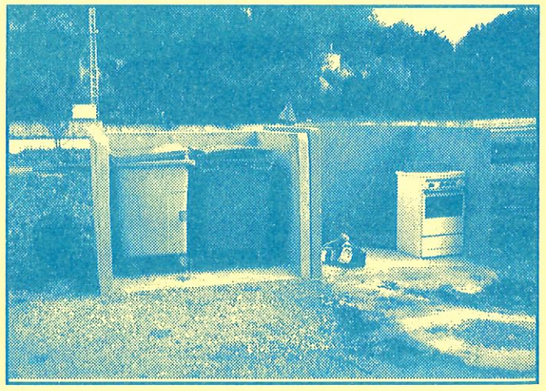

ENTREPRISE D'ELECTRICITE GENERALE

Mr. ETEVENARD Olivier

Hameau de Naple, n°2 Impasse de Naple
83136 Ste-Anastasie Sur Issole

☎ : 04.94.23.23.15.

LA VIE ASSOCIATIVE

TENNIS CLUB DE STE-ANASTASIE

C'est au cours de la réunion du Comité du 11 décembre qu'a été élu le bureau :

- Président : M. Adolphe CUADRA
- Trésorier : M. Gilbert VILLEVIELLE
- Secrétaire : M. Lionnel BOURDIN
- Conseillère Technique : Mme Catherine BURELOU

D'autres postes ont été pourvus au sein du Comité

- Animation : Mme Marie BACHELARD
- Festivité : Mme Mieke VANDER VELDEN
- Relations Parents/Club : Mmes Marie-Claude GRAS et Carole FOURNIER
- Relations Ecole Tennis/Club : Mlle Emma PREZIOSI

Le Comité rappelle que les cotisations sont échues depuis le 1er Novembre et qu'une permanence est tenue le Samedi de 9H50 à 11H10 et le Lundi de 17H45 à 18H.

Le Comité

LES RANDONNEURS DE STE-ANASTASIE

Nous vous rappelons que la réunion, destinée à l'établissement du programme des marches pour le 1er trimestre 1998, aura lieu le Jeudi 8 Janvier, à 18 Heures.

La Présidente - Nanou MORIN

CLUB DES CIGALES

Comme l'an passé, la journée « portes ouvertes » du club (le 6 décembre) fut l'occasion, pour bon nombre de personnes, de nous rendre visite en notre local. La diversité des réalisations artistiques proposées fournit des idées de cadeaux à celles et ceux qui souhaitaient se transformer en Père Noël. La réussite de l'opération combla d'aise les « artistes » en tous genres qui oeuvrent déjà pour l'an prochain.

Pour assister à l'Assemblée Générale, qui aura lieu le 17 janvier à 14 H. à la salle polyvalente, nous attendons tous les adhérents du club (avec leur carte) et ceux désirant y adhérer.

Egalement au programme de l'après-midi, la tombola (16 lots), la dégustation du traditionnel gâteau des rois, suivies, pour nous distraire pendant une heure, d'un surprenant spectacle de magie.

A cette occasion, nous prendrons le nom des personnes désirant s'inscrire pour le voyage de 3 jours dans les Cévennes (27-28 et 29 avril 1978).

Enfin, veuillez noter que la reprise des jeux se fera le vendredi 9 janvier à 14H30, à la salle polyvalente, comme à l'accoutumée.

La Présidente - Sylvie ROY

ECOLE DE TENNIS

Félicitations... En effet pour la première fois depuis sa création le tennis club de Ste-Anastasie compte parmis ses rangs des joueurs classés au niveau régional.

- POINTET Pascal, classé 30/4 (16 ans)
- BACHELARD Nicolas, classé 30/4 (13 ans)
- GRAS Laurent, classé 30/4 (13 ans)

Chez les filles :

- VEZIANO Julie, classée 30/4 (13 ans)

Rappelons que les classements 4ème série vont de NC - 30/5 - 30/4 - 30/3 - 30/2 et 30/1.

Quelle belle récompense pour ces jeunes de l'école de tennis.

Leur professeur, M. VEZIANO J.P., en est très heureux et l'année 98 s'annonce encore meilleure avec d'autres jeunes qui vont se classer. Encore bravo à l'école de tennis... et pourvu que ça dure..... et aussi merci aux dirigeants du club pour leur dévouement.

J.P. VEZIANO